



OUI À LA LIBERTÉ DE NÉGOCIER NON À L'AUSTÉRITÉ

Ordre du jour :

1. . Approbation du PV de la CMP du 5 mars
2. . Revalorisations salariales dans la perspective de la CCUE
3. . CCUE
4. . Questions diverses

1. Approbation du PV de la CMP du 5 mars

Après des amendements de FO le PV est adopté.

2. Revalorisations salariales dans la perspective de la CCUE.

FO refuse ce cadre contraint de négociation et l'immixtion du gouvernement dans la libre négociation. Leur projet et celui du gouvernement se confondent. C'est bien leur projet ; mais c'est bien notre responsabilité de défendre les intérêts des salariés et de répondre à l'urgence salariale. Et une majorité d'organisation syndicale est dans cette perspective.

AXESS prétend bousculer le cadre...

Pour FO, AXESS s'inscrit plutôt dans un cadre particulièrement étriqué. Car la situation est bien à l'austérité avec des annonces gouvernementales qui ne le cachent pas. C'est une attaque contre les droits des salariés. Et quant à négocier dans ce cadre restreint et contraint, c'est définir la négociation comme étant une forme de liberté conditionnelle ! C'est du corporatisme. FO n'en sera pas. Et c'est parce que nous sommes en négociation que nous appellerons à la grève et à la mobilisation dans les semaines qui viennent.

Aujourd'hui même, l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique ont appelé à la grève pour l'augmentation des salaires et contre l'austérité. Si les décrets et les lois l'emportaient toujours sur les droits des travailleurs, notre République sociale ne serait plus.

La CFDT s'inquiète du temps qui passe. Mais comment avoir un accord agréé d'ici juin, s'interroge-t-elle...

FO rappelle avoir proposé des accords de politique salariale.

AXESS présente ses calculs. Nous n'assistons finalement qu'à des échanges de boutiquiers, loin des besoins et des urgences du secteur.

3. CCUE

FO, CGT et SUD quittent la table... Laissant la CFDT en tête-à-tête avec les employeurs.

4. Questions diverses

- Comité de suivi CET

Seuls les signataires y siègent... Et donc cela ne concerne que la CFDT...

- Respect des règles de mise en place de GTP.

Discussion sur les règles de prise de décision... CFDT et AXESS se retrouvent encore.

La CGT rejoint la position de FO.

On repasse au vote : CFDT et CGT votent POUR la mise en place du GTP.

Ordre du jour du 4 avril :

- 1) Approbation du PV de la Commission mixte paritaire du 5 mars 2024
- 2) 183 € pour tous
- 3) Revalorisations salariales dans la perspective de la CCUE
- 4) Négociation CCUE (Classification et rémunération)
- 5) Petite enfance
- 6) Validation de la Feuille de route GTP
- 7) Questions diverses

Délégation FO : Christelle PEYRE, Murat BERBEROGLU, Franck HOULGATTE et Michel POULET